[Traduction]

LES COMMUNICATIONS

DEMANDE D'AMÉLIORATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé du réseau téléphonique du gouvernement. Elle découle de la conversation que j'ai eue ce matin avec la téléphoniste du centre de télécommunications du gouvernement au bureau de Montréal. Elle m'a demandé: «Où est la Chambre des communes?»

Des voix: Oh, oh!

M. McCleave: Le ministre pourrait-il l'en informer?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DU BILL RELATIF AUX TRAITEMENTS DES PARLEMENTAIRES

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Quand le premier ministre a fait son discours à la nation pour annoncer les coupures envisagées par son gouvernement dans sa lutte contre l'inflation, il a parlé entre autres du blocage des traitements des membres du Parlement. Le leader du gouvernement à la Chambre nous dirait-il quand il compte mettre en discussion le bill C-81, qui est tout probablement le seul domaine où le gouvernement entend faire preuve de modération?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment ravi d'apprendre que le député appuie le bill dans sa forme actuelle. Je ne croyais pas qu'il y avait urgence parce que nos traitements n'ont pas été indexés à raison des 7 p. 100 dont il est question dans le bill, et nous ne dépensons donc pas d'argent inutilement.

LES PÊCHERIES

L'INDEMNISATION POUR LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES TEMPÊTES—LES CRITÈRES ET LA QUESTION DU COÛT DE REMPLACEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Pêcheries). Sauf erreur, on a demandé dans les négociations entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada que le coût de remplacement serve de critère d'indemnisation pour les dégâts subis dans le cas de règlements aux termes des mesures d'urgence. Le ministre appuiera-t-il ce principe, et le présentera-t-il comme condition équitable de règlement aux pêcheurs de cette région?

• (1500)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, je suis allé aux renseignements sur cette question. On m'a fait savoir que les articles assurables, c'est-à-dire les bateaux et articles de cette catégorie ne pouvaient être inclus. Toutefois, dans le cas des articles non assurables, l'aide apportée vise à remettre les personnes touchées dans des conditions identiques à celles préalables au sinistre. Je pense que si la province est d'accord

Privilège-M. Broadbent

pour accorder un soutien à ce taux, ils n'auront aucune difficulté.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CLASSEMENT HIÉRARCHIQUE DES SECRÉTAIRES—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre a-t-il pris une décision en ce qui concerne l'abolition de la promotion hiérarchique dans la Fonction publique? Autrement dit, les secrétaires de la Fonction publique seront-elles désormais payées selon le travail accompli et non pas selon le rang de la personne pour laquelle elles travaillent?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, nous avons l'intention de procéder dans ce sens. Il s'agit d'un sujet très compliqué et qui nécessite des analyses très approfondies. Nous espérons cependant en arriver à une conclusion bientôt, tout en tenant compte des restrictions budgétaires auxquelles nous devons faire face.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Arrivera-t-on assez tôt à une décision sur cette question afin que dans les négociations en cours avec le Conseil du Trésor, il ne soit plus question d'appliquer le classement hiérarchique appliqué jusqu'ici aux ST?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de donner cette assurance à l'honorable député.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—L'INSERTION DE MESSAGES DANS LES ENVELOPPES DES CHÈQUES DE PENSION DE VIEILLESSE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a soulevé la question de privilège et je lui ai fait savoir que j'aimerais avoir 24 heures de réflexion. Je lui ai dit qu'à première vue, il s'agissait plutôt d'un grief à l'égard du ministère qui a joint à l'envoi des chèques d'allocations familiales et autres chèques un message du premier ministre (M. Trudeau)—qu'il s'agissait là d'un désaccord avec une ligne de conduite auquel il y avait lieu de donner suite sous forme de grief ou de sujet de discussion.

Si je me reporte à la définition précise que donnait mon distingué prédécesseur de la question de privilège, il ressort qu'elle est circonscrite à un nombre très limité d'actes qui, d'une manière ou d'une autre, empêchent directement le député de remplir ses fonctions de représentant à la